

Fiche de données de sécurité acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 10/04/2017

Numéro de version 9

Révision: 10/04/2017

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **Chloride T2**
- **Code du produit:** 00515921, 515920BT, 515921BT, 00515920BT, 00515921BT, 4515920BT, 4515921BT, 00515929BT
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **Fournisseur :**
Tintometer Inc.
6456 Parkland Drive
Sarasota, FL 34243
USA
phone: (941) 756-6410
fax: (941) 727-9654
www.lovibond.us
Made in Germany
- **Numéro d'appel d'urgence:** +1 866 928 0789 (Anglais, Français, Espagnol)

* 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le "Hazard Communication Standard" (HCS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) depentapotassium
nitrate d'argent
- **Mentions de danger**
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.

(suite page 2)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 10/04/2017

Numéro de version 9

Révision: 10/04/2017

Nom du produit: Chloride T2

P501 Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. (suite de la page 1)

 · **Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 3 Composition/informations sur les composants

 · **Caractérisation chimique: Mélanges**

 · **Description** : Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

 · **Composants contribuant aux dangers:**

Comme il s'agit des informations de produit confidentielles l'indication du contenu est fait en gamme de pour cent.

CAS: 70693-62-8 EINECS: 274-778-7	bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) depentapotassium ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	10–20%
CAS: 7761-88-8 EINECS: 231-853-9 Numéro index: 047-001-00-2	nitrate d'argent ⚠ Ox. Sol. 2, H272; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1000); ⚠ Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Acute Tox. 4, H302	1–≤2.5%

 · **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

 · **Description des premiers secours**

 · **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

 · **après inhalation** : Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

 · **après contact avec la peau** :

Laver immédiatement au polyéthylène-glycol 400.

Laver immédiatement à l'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables

 · **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).

Envoyer immédiatement chercher un médecin

 · **après ingestion** :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

 · **Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

après inhalation:

toux

dyspnée

risque de lésions de muqueuses touchées

en cas d'ingestion:

effet fortement corrosif

état malade

vomissement

spasmes

troubles cardio-vasculaires

 · **Risques:**

risque d'incidents respiratoires

risque de perforation gastrique

 · **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

Observation subséquente de cas de pneumonie et d'œdème pulmonaire

5 Mesures de lutte contre l'incendie

 · **Moyens d'extinction**

 · **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

 · **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas combustible

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Gaz nitreux

Oxydes de soufre (SOx)

(suite page 3)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 10/04/2017

Numéro de version 9

Révision: 10/04/2017

Nom du produit: Chloride T2

(suite de la page 2)

Azote oxydes (NOx)

Oxygène (O₂)

Oxyde de dipotassium

Oxyde de sodium

- **Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

- **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- **Conseil pour les non-secouristes:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter le contact avec la substance.

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

- **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation**

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Éviter la formation de poussière.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

- **Conseils pour une manipulation sans danger :** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

- **Mesures d'hygiène :**

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.

- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les matières inflammables

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Stocker dans le noir

Protéger contre les effets de la lumière

Stocker à sec

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Le produit est hygroscopique

- **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

(suite page 4)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 10/04/2017

Numéro de version 9

Révision: 10/04/2017

Nom du produit: Chloride T2

(suite de la page 3)

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 70693-62-8 bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) depentapotassium

TLV (USA) Valeur à long terme: 0.1 mg/m³
as Persulfates

EL (Canada) Valeur à long terme: 0.1 mg/m³
as persulfate

CAS: 7761-88-8 nitrate d'argent

PEL (USA) Valeur à long terme: 0.01 mg/m³
as Ag

REL (USA) Valeur à long terme: 0.01 mg/m³
as Ag

TLV (USA) Valeur à long terme: 0.01 mg/m³
as Ag

EL (Canada) Valeur momentanée: 0.03 mg/m³
Valeur à long terme: 0.01 mg/m³
as Ag

· **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Mesures d'ordre technique:**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.

· **Équipement de protection individuel :**

· **Protection respiratoire :**

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre P2

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· **Matériau des gants**

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.11 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale :** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Aspect:**

Forme / État physique : Tablettes
Couleur : blanchâtre

· **Odeur :** inodore

· **Seuil olfactif:** Non applicable.

· **valeur du pH (12.9 g/l) à 20 °C (68 °F):** 2,2

· **Point de fusion/point de congélation :** Non déterminé

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** Non déterminé

(suite page 5)

—US-F—

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 10/04/2017

Numéro de version 9

Révision: 10/04/2017

Nom du produit: Chloride T2

(suite de la page 4)

· Point d'éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Ce produit n'est pas inflammable.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes:	CAS 70693-62-8 : Pouvoir oxydant
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité à 20 °C (68 °F):	1,5 g/cm ³ (12.52 lbs/gal)
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non applicable.
· Taux d'évaporation :	Non applicable.
· Solubilité(s):	
l'eau :	soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
· Viscosité :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances solides :	100,0 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** voir section 10.3
- **Stabilité chimique**
 - Stable à température ambiante
 - Sensibilité à la lumière
- **Possibilité de réactions dangereuses**
 - Réaction aux alcools
 - Réactions aux composés halogénés
 - Réactions aux alcalis (lessives alcalines)
 - Réactions au contact des agents de réduction
- **Conditions à éviter** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Matières incompatibles:**
 - substances combustibles
 - aluminium
 - Acier doux
- **Produits de décomposition dangereux:**
 - monoxyde de sodium
 - En cas d'incendie : voir chapitre 5.

*11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 70693-62-8 bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) depentapotassium

Oral	LD50	1204 mg/kg (rat) (IUCLID)
Inhalatoire	LC50.	> 5 mg/l/4h (rat)

(suite page 6)

— US-F —

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 10/04/2017

Numéro de version 9

Révision: 10/04/2017

Nom du produit: **Chloride T2**

(suite de la page 5)

CAS: 7761-88-8 nitrate d'argent		
Oral	LD50	1173 mg/kg (rat) (RTECS)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Provoque des brûlures de la peau.
- **des yeux :**
Provoque des lésions oculaires graves.
Danger de perte de la vue !
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Informations sur les composants :** CAS 70693-62-8: Sensibilisation possible chez les personnes prédisposées.

IARC (Organisme International de Recherche sur le Cancer)	
CAS: 999-99-9	un ou plusieurs ingrédients groupe 3 : pas classable quant à sa cancérogénicité chez l'humain

- **NTP (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

- **OSHA-Ca (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Other information:** Voir chapitre 8/15

- **Synergique produits:** non disponible

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :

- **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

CAS: 70693-62-8 bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) depentapotassium	
NOEC	32 mg/l/96h (Danio rerio) (IUCLID)
CAS: 7761-88-8 nitrate d'argent	
LC50	0.00022 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202) (Merck, Ag-Ion)
EC10	0.0021 mg/l (Daphnia magna) (21) (Registrant, ECHA)
NOEC	0.00037 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 210) (Merck)
LC50	0.0012 mg/l/96h (Pimephales promelas) (US-EPA) (Merck, Ag-Ion)

- **Toxicité sur les bactéries:** sulfate toxique > 2,5 g/l

- **Autres indications :**

Toxique chez les poissons:
sulfate > 7 g/l

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

—US-F—

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 10/04/2017

Numéro de version 9

Révision: 10/04/2017

Nom du produit: Chloride T2

(suite de la page 6)

Autres effets néfastes

Les composés du phosphore et/ou de l'azote peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux de naturelles.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :




Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · Numéro ONU · DOT, IMDG, IATA 	UN3260
<ul style="list-style-type: none"> · Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT · IMDG · IATA 	Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s. (potassium monopersulfate triple salt, Silver nitrate) CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (potassium monopersulfate triple salt, SILVER NITRATE), MARINE POLLUTANT CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (potassium monopersulfate triple salt, SILVER NITRATE)
<ul style="list-style-type: none"> · Classe(s) de danger pour le transport · DOT 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	8 Matières corrosives. 8
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	8 Matières corrosives. 8
<ul style="list-style-type: none"> · IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	8 Matières corrosives. 8
<ul style="list-style-type: none"> · Groupe d'emballage · DOT, IMDG, IATA 	II
<ul style="list-style-type: none"> · Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : 	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : nitrate d'argent Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 8)

—US-F—

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 10/04/2017

Numéro de version 9

Révision: 10/04/2017

Nom du produit: Chloride T2

(suite de la page 7)

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Segregation groups	Acids
· Stowage Category	B
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 15 kg On cargo aircraft only: 50 kg
· Quantités limitées (LQ)	1 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

*15 Informations relatives à la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· Sara	
· Section 355 (Substances extrêmement dangereuses):	
Aucun des composants n'est compris.	
· Section 313 (Listes de toxiques chimiques particuliers 40 CFR 372)	
CAS: 7761-88-8 nitrate d'argent	
· TSCA (Toxic Substances Control Act des États-Unis):	
Tous les composants sont compris.	
· Proposition 65	
· Produits chimiques connus et peuvent causer:	
Aucun des composants n'est compris.	
· Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des femelles:	
Aucun des composants n'est compris.	
· Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des mâles:	
Aucun des composants n'est compris.	
· Produits chimiques connus pour causer une toxicité à l'développement:	
Aucun des composants n'est compris.	
· New Jersey Right-to-Know List:	
CAS: 7761-88-8 nitrate d'argent	
· New Jersey Special Hazardous Substance List:	
CAS: 7761-88-8 nitrate d'argent	CO
· Pennsylvania Right-to-Know List:	
CAS: 7757-82-6 sulfate de sodium	
CAS: 7761-88-8 nitrate d'argent	
· Pennsylvania Special Hazardous Substance List:	
CAS: 7757-82-6 sulfate de sodium	E
CAS: 7761-88-8 nitrate d'argent	E

(suite page 9)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 10/04/2017

Numéro de version 9

Révision: 10/04/2017

Nom du produit: Chloride T2

(suite de la page 8)

· EPA (agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Aucun des composants n'est compris.
· NIOSH-Ca (Institut national de recherche sur la sécurité et la santé au travail)
Aucun des composants n'est compris.

- **Indications sur les restrictions de travail** : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **Évaluation de la sécurité chimique**: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Date d'impression / revue le**: 10/04/2017 / 8

· Acronymes et abréviations:

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
 EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)
 OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
 STOT: specific target organ toxicity
 SE: single exposure
 RE: repeated exposure
 EC50: half maximal effective concentration
 IC50: half maximal inhibitory concentration
 NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration
 ACGIH® - American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 •A1 - Confirmed human carcinogen
 •A2 - Suspected human carcinogen
 •A3 - Confirmed animal carcinogen with unknown relevance to humans
 •A4 - Not classifiable as a human carcinogen
 •A5 - Not suspected as a human carcinogen
 IARC - International Agency for Research on Cancer
 •Group 1 - Carcinogenic to humans
 •Group 2A - Probably carcinogenic to humans
 •Group 2B - Possibly carcinogenic to humans
 •Group 3 - Not classifiable as to carcinogenicity to humans
 •Group 4 - Probably not carcinogenic to humans
 NTP - National Toxicology Program, U.S. Department of Health and Human Services
 •Group K - Known to be Human Carcinogens
 •Group R - Reasonably Anticipated to be Human Carcinogens
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· Sources.

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.
 GESTIS- Stoffdatenbank (Substance Database, Germany)
 ECHA: European Chemicals Agency <http://echa.europa.eu>
 IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)
 RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**